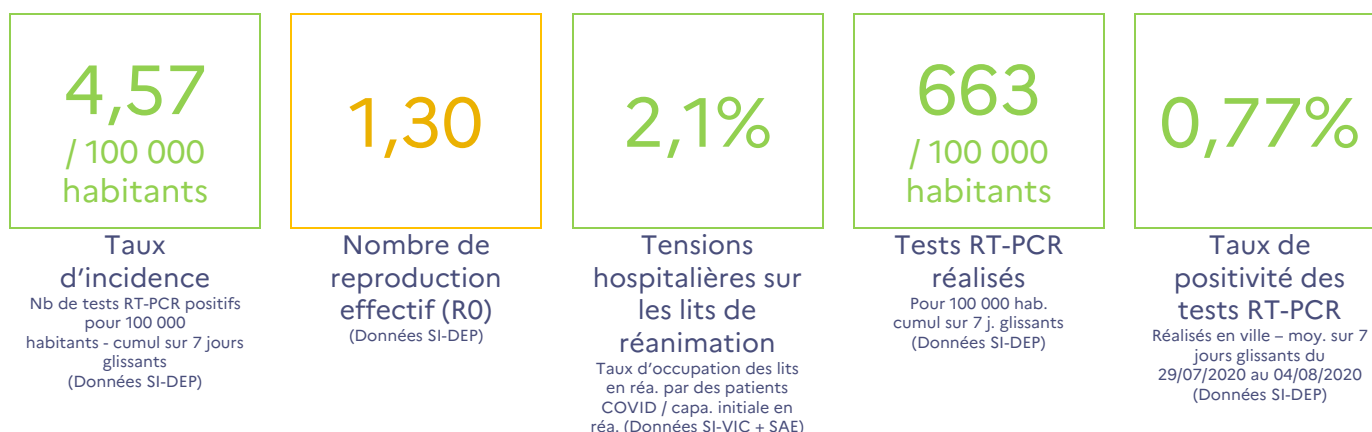


COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 7 août 2020

Point de situation épidémiologique COVID-19 en Normandie au 07 août

4 indicateurs sont suivis. L'objectif est désormais de détecter le risque de reprise de l'épidémie :



- Le taux d'incidence : estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R0) : correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation : correspondant au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR : correspondant au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Le taux de reproduction effectif du virus et le taux d'incidence continuent de croître. Le R0 est toujours au-dessus du seuil de vigilance fixé à 1. Ce chiffre, correspondant au nombre de personnes qu'un cas positif va contaminer, est désormais de 1,30.

La hausse de ces indicateurs et les clusters observés récemment dans certaines situations de rassemblement appellent au renforcement de la prudence et de la vigilance de chacun. En l'absence de traitement ou de vaccin, les seules mesures de prévention restent comportementales : **afin d'éviter tout rebond épidémique, l'ARS rappelle la nécessité de respecter collectivement et rigoureusement les mesures de prévention et d'appliquer tous ensemble les gestes barrières, de bon sens et d'hygiène, et de porter le masque partout où il est rendu obligatoire.**

Vigilance Canicule et covid

La Normandie connaît actuellement un pic de chaleur. Les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure ont été placés en vigilance rouge.

La plupart des recommandations à suivre en période de forte chaleur continuent de s'appliquer dans le contexte de l'épidémie de COVID-19. **L'ARS Normandie et les autorités sanitaires rappellent qu'il est toutefois nécessaire d'adapter les habitudes en matière de rafraîchissement des espaces intérieurs, notamment en collectivité.**

Ainsi, le ventilateur ne peut plus être utilisé en collectivité, dans les milieux clos où se trouvent plusieurs personnes. Il peut en revanche être utilisé dans le milieu familial en l'absence de personnes

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés Normandie-juridique@ars.sante.fr

malades ou pour une personne seule en l'arrêtant en présence de visiteurs. Les masques ne doivent pas être humidifiés car leur efficacité ne serait plus assurée.

Une vigilance particulière doit être par ailleurs être apportée aux personnes de plus de 65 ans, plus vulnérables face à la COVID-19 et aux fortes chaleurs.

Dans tous les cas, le respect des gestes barrières contre la COVID-19, notamment la distance physique minimale et le port du masque lorsque celle-ci n'est pas possible, doit perdurer.

Plus d'information : <https://www.normandie.ars.sante.fr/episode-de-fortes-chaieurs-adoptez-les-bons-reflexes>

Chiffres Clés – COVID-19

Au 7 août, 126 personnes étaient hospitalisées en Normandie (- 1,6 % par rapport au 04 août), dont 4 personnes en réanimation.

Hospitalisations COVID-19 au 4 août (entre parenthèses : évolution par rapport à J-1)

	Personnes hospitalisées	Dont en réanimation / soins intensifs	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie	Personnes retournées à domicile depuis le début de l'épidémie
Normandie	126 (0)	4 (0)	442 (0)	1798 (1)
14	12 (0)	1 (0)	85 (0)	333 (0)
27	36 (0)	0 (0)	85 (0)	248 (0)
50	24 (0)	0 (0)	48 (0)	153 (0)
61	23 (0)	2 (0)	40 (0)	241 (1)
76	31 (0)	1 (0)	184 (0)	823 (0)

Depuis le début de l'épidémie, 646 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

Les dépistages - sur les 7 jours glissants du 29/07/2020 au 04/08/2020 :

Calvados : 5288 tests réalisés dont 20 positifs

Eure : 2090 tests réalisés dont 26 positifs

Manche : 2878 tests réalisés dont 14 positifs

Orne : 1955 tests réalisés dont 5 positifs

Seine-Maritime : 7398 tests réalisés dont 86 positifs

Le point sur les clusters en Normandie

Aujourd'hui 7 clusters sont non-clôturés en Normandie :

- 2 en cours d'investigation : 2 en Seine-Maritime

- 5 maîtrisés : 1 dans le Calvados, 1 dans l'Orne, 1 en Seine-Maritime et 2 dans l'Eure

Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement. **L'apparition de ces clusters reflète une circulation virale réelle, mais contrôlée, qui implique une vigilance accrue de la part de l'ensemble de la population. Elle doit nous inciter à respecter strictement les mesures barrières.**

Dépistages sans ordonnance

Afin de faciliter plus encore l'accès au dépistage, toute personne volontaire, avec ou sans symptôme, peut désormais se faire dépister sans prescription médicale (test RT-PCR) dans tous les sites de prélèvements identifiés.

Liste des lieux : [Consultez la liste complète des sites de dépistage \(régulièrement mise à jour\), par département, avec les dates horaires et lieux, sur le site internet de l'ARS Normandie](#)

RAPPEL

Dépistage : les personnes symptomatiques restent prioritaires

Si le dispositif de dépistage est facilité et ouvert à tous, l'ARS et le Préfet de région rappellent que le dépistage des personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 est la priorité. L'ARS, le préfet de région et l'Assurance maladie **rappellent que les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant*, avant de se faire dépister.**

**ou, si elles n'en ont pas, le 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8 h 30 à 18 h). En cas de fermeture du cabinet médical habituel, elles pourront contacter le 116 117 (appel gratuit).*

Consulter un médecin traitant en cas de symptômes et se faire prescrire le dépistage permet d'être dépisté prioritairement.

En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin demandera au patient de réaliser un test virologique (pour identifier le centre de prélèvement le plus proche et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. En cas de test positif, avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler. Cette stratégie de tests permet d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée